

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02294

Numéro SIREN : 794 377 911

Nom ou dénomination : Aästuss Immo

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2018 sous le numéro de dépôt 6133



Le : - 3 JUIL. 2018

Numéro :

6133

SAS AASTUSS IMMO

Société par Actions Simplifiée

Capital social : 4 000.00€

Siège social : 218 Boulevard Henri Barbusse – Draveil (91210)

RCS Evry 794 377 911

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

L'an deux mil dix-huit,
Le 25 juin,

Les associés de la société dénommée «AASTUSS IMMO », Société par Actions Simplifiée au capital de 4000€, divisé en 100 actions de 40 €, chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sis 218 Boulevard Henri Barbusse – Draveil (91210) sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents : DERRIEN Christelle propriétaire de 49 actions de 40€ chacune
LANCELOT Brice propriétaire de 51 actions de 40€ chacune.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame DERRIEN, présidente et associée.

La présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Questions diverses.

La présidente met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2017,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations

La présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, établi par la gérance.

Cette lecture terminée, la présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, de l'avis unanime des associés elles ne présentent pas le caractère de débats nécessitant leur retranscription. Personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence d'affecter le résultat bénéficiaire de 26 009€ en report à nouveau et de procéder à une distribution de dividendes de 12 077€ (dont 2 077€ de prélèvements sociaux).

Les capitaux propres seraient de 27 388€

- Capital : 4 000€
- Réserve légale ; 400€
- Report à nouveau : 22 988€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

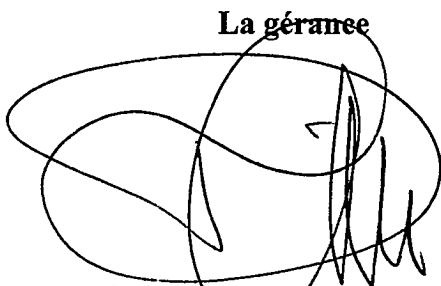
Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

20

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et ses associés.

La gérance



Arthurimmo.com
LE RESEAU NATIONAL IMMOBILIER 100% EXPERT

ARTHURIMMO.COM DRAVEIL

SAS au capital de 4 000,00 €
218 Boulevard Henri Barbusse - 91210 DRAVEIL
Tél. 01 69 56 96 77
draveil@arthurimmo.com - www.draveil-arthurimmo.com
SIRET : 794 377 911 000 35 - APE : 6831Z

SAS AASTUSS IMMO
Société par Actions Simplifiée
Capital social : 4 000.00€
Siège social : 218 Boulevard Henri Barbusse – Draveil (91210)

RCS Evry 794 377 911

RAPPORT DE GESTION
De la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire annuelle du 25 juin 2018

Madame, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit l'exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

➤ Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Le chiffre d'affaire réalisé pour l'exercice 2017 (pour la période 01/01/2017 au 31/12/2017) est de 129 724 €, soit une augmentation de 36.03%

➤ Evolution prévisible et perspective d'avenir.

Compte tenu des éléments en notre possession, nous espérons que l'exercice actuellement en cours (2018) verra le développement de notre activité, avec une augmentation de notre C.A. moyen annuel de 10%.

RESULTAT – AFFECTATION

➤ Examen des comptes et résultats.

Au cours de l'exercice clos le résultat comptable a été de 26 009€ (bénéfice)

Les produits d'exploitation pour 2017 sont de 129 728€

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 99 480€

Le résultat d'exploitation est pour l'exercice de 30 248€ (bénéfice)

Le résultat exceptionnel est de 99€ (bénéfice)

L'impôt sur les sociétés est de 4 338€

➤ Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilans, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 26 009€

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver la répartition suivante du résultat de 26 009€ en report à nouveau, et de procéder à une distribution de dividendes de 12 077€ (dont 2077€ de prélèvements sociaux).

Les capitaux propres seraient de 27 388€

➤ Capitaux propres

Les capitaux propres de la société, après l'affectation du résultat en report à nouveau, sont de 27 388€.

- Capital : 4 000€
- Réserve légale ; 400€
- Report à nouveau : 22 988€

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises votre vote.



SAS AASTUSS IMMO
Société par Actions Simplifiée
Capital social : 4 000.00€
Siège social : 218 Boulevard Henri Barbusse – Draveil (91210)

RCS Evry 794 377 911

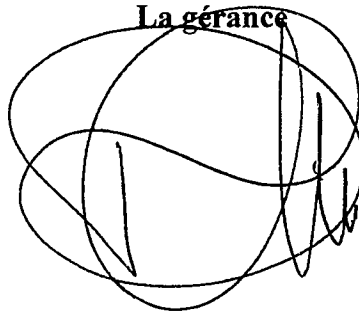
RAPPORT SPECIAL
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 25 juin 2018

En application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous indiquons que se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après, conclues au cours d'exercices antérieurs :

Madame DERRIEN Christelle a perçu une rémunération, au cours de l'exercice 2017, de 15 614€.

La gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Désignation de l'entreprise		AASTUSS IMMO		Néant		*	
Adresse de l'entreprise		34 RUE DE LA FONTAINE		91130 RIS ORANGIS			
Numéro SIRET *		7 9 4 3 7 7 9 1 1 0 0 0 1 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31/12/2017	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012			
		Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	2704	030	1748	956	
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	2 704	048	1 748	956	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	28650	070		28 650
		Autres * (3)	072	504	074		504
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	61662	086		61 662	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	90 816	098		90 816	
	Total général (I + II)	110	93 520	112	1 748	91 772	
PASSIF				Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				4000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126				400	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131					
	Report à nouveau	134				9056	
	Résultat de l'exercice	136				26009	
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142				39 465	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				2202	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :)	169				50105	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176				52 307		
Total général (I + II + III)		180				91 772	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Désignation de l'entreprise		AASTUSS IMMO		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
				Exercice N clos le		31/12/2017	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
				217		218	129724
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	4	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	129 728
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* :	dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :				242	40573
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244	1181
	Rémunérations du personnel*					250	41974
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	15170
	Dotations aux amortissements*					254	582
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		260	
Total des charges d'exploitation (II)						264	99 480
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	30 248
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280				294	
	Produits exceptionnels (IV)					290	99
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)		347		300	
		348					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	4338
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	26 009
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	26 009	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)			324	4 338		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpbes-cts d'associés	247		Écart des valeurs Liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un Crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée réintégration (art.239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44 quinquies D)	138		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	991		Pôle de compétitivité hors CICE (art.44 undecies)	990		
	Dont Divers			Investissements outre-mer	344		350
	ZFA (44. quaterdecies)	345					1 424
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	28 923
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables: * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	28 923	372

COMPTE DE RESULTAT

Résultat fiscal

[illegible]

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des Impôts).		Désignation de l'entreprise : AASTUSS IMMO						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	610	442		444		446	610	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	1011	472	1083	474		476	2094	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	1 621	492	1 083	494		496	2 704	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	210	532	122	534		536	332	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	956	562	460	564		566	1416	
TOTAL		570	1 166	572	582	574		576	1 748	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧			
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591				
TOTAL					596	585	597	599		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 <i>Septies</i> A bis du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise : <u>AASTUSS IMMO</u>						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL		770		775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996	
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice				129	
Total des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3211-1 du Code des Transports)				800	
VI DIVERS									
Primes de cotisations complémentaires facultatives		381							
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		380							
N° du centre de gestion agréé		388							
Montant de la TVA collectée		374		25 832					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378		4 428					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399							
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398							
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397							

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Désignation de l'entreprise : AASTUSS IMMO		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017 Données en nombre de mois		12
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
Total : 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transfert de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2 :	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative de stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
Total 3 :	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1+Total 2 - Total 3)	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF-SD)	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire N°1330-CVAE-SD.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case 020 ☐		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	Effectifs au sens de la CVAE
Période de référence	024	
Date de cessation	186	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel* :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°1330-CVAE-NOT-SD (Répartition des salariés) et dans la notice n°2033-NOT-SD (Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs).

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

7 9 4 3 7 7 9 1 1 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AASTUSS IMMO

ADRESSE (voie)

34 RUE DE LA FONTAINE

CODE POSTAL

91130

VILLE

RIS ORANGIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ME Nom patronymique DERRIEN Prénom(s) CHRISTELLE
Nom marital % de détention 49.00 Nb de parts ou actions 49
Naissance : Date 01071968 N° Département Commune SAINT POURC Pays FR
Adresse : N° 6 Voie RUE LABOR
Code Postal 91210 Commune DRAVEIL Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique LANCELOT Prénom(s) BRICE
Nom marital % de détention 51.00 Nb de parts ou actions 51
Naissance : Date 23041968 N° Département 91 Commune LONGJumeau Pays FR
Adresse : N° 6 Voie RUE LABOR
Code Postal 91210 Commune DRAVEIL Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

7 9 4 3 7 7 9 1 1 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AASTUSS IMMO

ADRESSE (voie)

34 RUE DE LA FONTAINE

CODE POSTAL

91130

VILLE

RIS ORANGIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2017

Et clos le 31/12/2017

Régime simplifié d'imposition



Régime réel normal



Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe



Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case



Si PME innovantes, cocher la case ci-contre



Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258 SD (art. 231-1-1 quinquies C), cocher la case



Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case



Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée

Pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION

AASTUSS IMMO

Désignation, SIRET
et adresse de la
société34 RUE DE LA FONTAINE
91130 RIS ORANGIS
79437791100019

Adresse du siège social

34 RUE DE LA FONTAINE

91130 RIS ORANGIS

L'ancienne adresse en cas
de changement :

Le téléphone :

B ACTIVITE

Activités exercées :

Transactions immobilières

Si vous avez changé d'activité, cochez la case



RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33,1/3 %

Bénéfice imposable à 28%*

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

28 923

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables à 15 %

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

Plus-values à long
terme imposables à 19 %Autres plus-values
imposables à 19 %PV à long terme
imposables à 0 %Plus-values exonérées
art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies

Jeunes entreprises
innovantes

Zones franches urbaines



Pôle de compétitivité



Entreprises nouvelles art. 44 septies

Zones franches d'activités
Art. 44 quaterdecies

Autres dispositifs

Zone de restructuration
de la défense art. 44 terdeciesSociétés d'investissements
immobiliers cotéesBénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées
relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W



dans le secteur du logement social, art. 244 quater X



D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant :

N° d'agrément du CGA :

Date : 24042018

Lieu : Ris Orangis

Qualité et nom du signataire :

DERRIEN

présidente

CGA ☐Viseur Conventionné ☐

Tél :

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. Les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065-SD, à la rubrique « Nouveautés »)

N° 2065 bis
(2018)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice **AASTUSS IMMO**
31/12/2017

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ^④	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ^⑤		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ^⑥ (à préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ^⑦		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis ^⑧	Total (a à h)		

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

N° 2065 Bis
(2018)

Désignation de l'entreprise AASTUSS IMMO

et Date de clôture de l'exercice 31/12/2017

H — DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

I — CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	40 869
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	
MVLT imposées à 15 %	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice	
	MVLT réalisées au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **AASTUSS IMMO**

du **01/01/2017**

Adresse **34 RUE DE LA FONTAINE**

91130

RIS ORANGIS

au **31/12/2017**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire
DERRIEN
présidente

À Ris Orangis

le 24/04/2018

Signature :

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

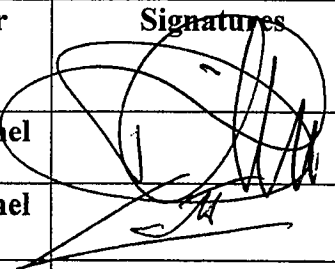


RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		AASTUSS IMMO		
N° d'identification (SRET)		79437791100019		Exercice social
				31/12/2017
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B		(1) - [(2)+(3)+(4)]		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

FEUILLE DE PRESENCE : 25 juin 2018

Noms	Qualité	Participation dans la société	Pouvoir	Signatures
DERRIEN Christelle	Associé	49%	Décisionnel	
LANCELOT Brice	Associé	51%	Décisionnel	
TOTAL Présence		100%		